Original: Français Français



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-sixième session

Rome, 12-13 décembre 2005

LISTE PRÉVISIONNELLE DES QUESTIONS QUI FIGURERONT À L'ORDRE DU JOUR DES SESSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2006

- 1. Lors des délibérations de sa quatre-vingt-cinquième session, tenue en septembre 2005, le Conseil d'administration a entériné la recommandation suivante, formulée dans le rapport du Président du Comité de l'évaluation sur la quarantième session (document EB 2005/85/R.8):
 - «... mise en place dès que possible d'un système d'archivage électronique pour enregistrer toutes les décisions du Conseil d'administration et pour vérifier qu'elles sont suivies d'effet. Tous les Administrateurs devraient avoir accès à ce registre; qui plus est, l'état actualisé des décisions du Conseil d'administration et des progrès de leur mise en œuvre devrait être mis à la disposition des Administrateurs».
- 2. À la dite session, le Conseil a été avisé que ces informations étaient disponibles et qu'un système, que pourraient consulter tous les Administrateurs sur le site web à accès restreint du FIDA, était en en cours d'élaboration. Le Conseil devait être tenu au courant des progrès réalisés à cet égard.
- 3. Dans l'intervalle, et comme il a été proposé au Conseil, un document interne assurera que les engagements pris envers les organes directeurs du Fonds sont remplis et que les mesures en vue de leur application sont prises. Le document ci-joint qui est présenté au Conseil pour information, dresse la liste des questions dont l'examen est prévu en 2006.

LISTE PRÉVISIONNELLE DES QUESTIONS QUI FIGURERONT À L'ORDRE DU JOUR DES SESSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2006¹

Sujet	Contexte			
Questions qui seront soumises à la quatre-vingt-septième session du Conseil d'administration (avril 2006)				
Nomination des membres du Comité d'audit	Les membres actuels du Comité d'audit ont été nommés par le Conseil d'administration pour un mandat de trois ans prenant fin en avril 2006 (document EB 2003/78/R.13).			
Nomination des membres du Comité de l'évaluation	Le mandat des membres actuels du Comité de l'évaluation prendra fin en avril 2006 (document EB 2003/78/R.19).			
Évaluation de la Coalition internationale pour l'accès à la terre	Lors de l'examen d'une proposition de don en faveur de la Coalition internationale pour l'accès à la terre, présentée à la session d'avril 2005 du Conseil d'administration, la direction du FIDA s'est engagée à exécuter une évaluation totalement indépendante de la Coalition internationale pour l'accès à la terre, conformément à la nouvelle politique du FIDA en matière de financement sous forme de dons approuvée par le Conseil en 2003. Le FIDA a l'intention de soumettre les résultats de cette évaluation à la session d'avril 2006 du Conseil d'administration. Un rapport sur l'évaluation de la Coalition internationale pour l'accès à la terre indiquant les objectifs de l'évaluation, les processus mis en œuvre et son état d'avancement à ce jour est soumis à la présente session du Conseil (document EB 2005/86/R.43)			
Présence du FIDA sur le terrain et capacités dans les pays – rapport annuel de situation	Le rapport du Président du groupe de travail Ad-Hoc du Conseil d'administration relatif à la présence sur le terrain (document EB 2003/80/R.52), examiné par le Conseil en décembre 2003, proposait que le Secrétariat présente «chaque année à compter de 2005 un rapport d'étape succinct au Conseil d'administration lors de sa session d'avril».			

Des questions supplémentaires pourront être ajoutées à la présente liste suite aux délibérations du Conseil d'administration à sa quatre-vingt-sixième session et à l'issue de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA.

Sujet	Contexte			
Questions qui seront soumises à la quatre-vingt-septième session du Conseil d'administration (avril 2006) (suite)				
Politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement	À la suite des débats de la session de septembre 2005 du Conseil d'administration sur le document EB 2005/85/R.4, et à la lumière des orientations constructives données par les Administrateurs, le cadre final de la politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement sera présenté au Conseil en avril 2006 pour approbation.			
Information sur le financement des quatre projets post-tsunami approuvés en avril 2005	Lors de l'approbation des quatre propositions, le Conseil d'administration a noté que le FIDA ferait tout le possible pour mobiliser des fonds extérieurs afin de couvrir les 50% du financement non prévus dans le programme de travail 2005 et tiendrait le Conseil dûment informé. En cas de tout manque de fonds, le Conseil serait en outre invité à approuver un financement au titre du programme de travail 2006.			
Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) – scores et allocations par pays pour 2005	Lors de l'examen de la mise en œuvre du SAFP au FIDA (document EB 2005/85/R.3), en septembre 2005, le Conseil a demandé que la question des paramètres régionaux de la formule fasse l'objet d'une étude plus approfondie. Les divisions régionales examinent actuellement les données sur la performance des pays en vue de mettre à jour les scores par pays en utilisant la formule et les méthodes actuelles, pour servir de base à la révision des allocations des pays susceptibles de bénéficier de prêts du FIDA. Comme l'indique le rapport de situation sur la mise en œuvre du SAFP (document EB 2005/86/R.41) soumis à la présente session du Conseil d'administration, ces allocations seront présentées au Conseil en avril 2006.			

Sujet	Contexte			
Questions qui seront soumises à la quatre-vingt-huitième session du Conseil d'administration (septembre 2006)				
Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et des suites données par la direction (PRISMA), y compris les observations formulées par le Bureau de l'évaluation (OE) – rapport annuel.	Conformément à la politique de l'évaluation au FIDA (document EB 2003/78/R.17/Rev.1), adoptée par le Conseil d'administration en avril 2003: «Le président transmettra au Conseil d'administration un rapport annuel de situation sur l'adoption et la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation et OE présentera au Conseil ses observations indépendantes sur ce rapport, accompagnées d'une liste des recommandations jugées irréalisables par les utilisateurs et donc non appliquées».			
Examen de la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance	En réponse à la demande formulée par le Conseil d'administration lors de l'examen de la mise en œuvre du SAFP en septembre 2005 (document EB 2005/85/R.3), une analyse de divers paramètres comme l'utilisation de différentes pondérations des éléments constitutifs de la formule, et des recherches sur la possibilité d'utiliser d'autres éléments comme le revenu par habitant ou le revenu rural seront présentées au Conseil en septembre 2006.			

Sujet	Contexte			
Questions qui seront soumises à la quatrième-vingt-neuvième session du Conseil d'administration (décembre 2006)				
Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (OE)	La politique de l'évaluation au FIDA (document EB 2003/78/R.17/Rev.1), adoptée en avril 2003 prévoie que: «Chaque année, OE soumettra également au Conseil d'administration à sa session de septembre un rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA».			
	(Dans son programme de travail et budget proposé pour 2006, qui est soumis à l'approbation du Conseil d'administration à la présente session (document EB 2005/86/R.3), le Bureau de l'évaluation propose que ce rapport soit examiné par le Comité de l'évaluation et par le Conseil d'administration en décembre 2006.)			
Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance (à l'intention du Conseil des gouverneurs) – Information annuelle	À sa session de février 2004, le Conseil des gouverneurs est convenu qu'un document d'information sur la mise en œuvre du SAFP lui serait présenté chaque année sur la recommandation du Conseil d'administration.			
Rapport annuel sur le Mécanisme mondial	Lors de l'adoption de la Résolution 108/XXI relative à l'Accueil du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en février 1998, le Conseil des gouverneurs a prié le Président du FIDA: «de faire régulièrement rapport au Conseil d'administration au sujet des dispositions administratives prises pour l'accueil du Mécanisme par le Fonds et sur les activités que le FIDA pourrait entreprendre à l'appui du dit Mécanisme, et d'informer le Conseil d'administration des activités dudit Mécanisme mondial».			
Rapport sur la dépense extraordinaire relative au nouveau siège du FIDA	Lors de l'adoption de la recommandation relative aux dépenses spéciales pour le nouveau siège du FIDA (document EB 2004/82/R.34), en septembre 2004, le Conseil a stipulé que «à la fin de chacune des trois années de la période 2005-2007, il sera également soumis au Conseil d'administration des rapports sur les dépenses engagées ainsi que sur les contributions volontaires des États membres».			

Sujet	Contexte	
Questions qui seront soumises au Conseil d'administration en 2006 – session à déterminer		
Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE)	À la suite des débats de la session de septembre 2005 du Conseil d'administration, et concernant en particulier l'éventualité d'une augmentation future du coût pour le FIDA de l'Initiative PPTE, par suite de la prorogation de la «clause d'extinction» jusqu'en décembre 2006 et de la prise en charge probable de nouveaux pays qui viendront s'ajouter aux 38 actuels, le Conseil recevra des informations détaillées sur l'incidence financière qui en découle pour le FIDA ainsi que sur les résultats des efforts que le Fonds déploie pour avoir accès au Fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque mondiale.	
Examen du niveau de la Réserve générale (par le Comité d'audit)	Le rapport du Comité d'audit sur sa réunion de septembre 2004 recommande que le niveau de la Réserve générale soit maintenu à 95 millions de USD et réexaminé en 2006.	